

Montant minimal de versement initial	20 000 €
--------------------------------------	----------

1. FRAIS ANNUELS

1.1 Frais de gestion du contrat

Frais des supports :	
■ Support fonds en euros	0,60%
■ Support unités de compte	0,80%
■ Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée :	
■ Gestion Horizon Projet	0% supplémentaire
■ Gestion Sous Mandat Pilotée	0,30% supplémentaire

1.2 Frais de gestion des unités de compte

1.2.1 Gestion libre

Fonds actions⁽²⁾ (moyenne)	2,03%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,94%
Fonds obligations (moyenne)	1,18%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,40%
Fonds immobilier⁽⁴⁾ (moyenne)	1,80%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,45%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,51%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,73%

1.2.2 Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Gestion Horizon Projet (allocation 20 ans avant l'échéance fixée)

Gestion Horizon Projet Prudent (moyenne)	1,50%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,70%
Gestion Horizon Projet Équilibre (moyenne)	1,50%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,70%
Gestion Horizon Projet Dynamique (moyenne)	1,56%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,76%

Gestion Sous Mandat Pilotée (allocation au 31/12/2023)

Gestion Sous Mandat Pilotée Prudent (moyenne)	1,02%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,39%
Gestion Sous Mandat Pilotée Équilibre (moyenne)	1,21%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,48%
Gestion Sous Mandat Pilotée Dynamique (moyenne)	1,34%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾</i>	0,53%

1.3 Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

2. FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	1%
Frais de changement de modes de gestion	0,30% des sommes arbitrées
Frais d'arbitrage :	
■ proportionnels ou forfaitaires	0,30%
■ nombre d'arbitrages gratuits par an	3 par année civile
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	1%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable.

(1) Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(2) La catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

(4) La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCl.

Le contrat Jeewan Patrimoine est assuré par Mutavie.

MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances - Capital 46 200 000 € - RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9. Tél. 05 49 32 50 50 - mutavie.fr

